

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 mars 2019**  
~~~~~

**MODERNISATION DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE  
DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES  
RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE LA LECTURE PUBLIQUE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 mars 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire / Salle des Commissions, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur José MARTINEZ, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILLOING, Mme Nicole MORERE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur Yannick VERNIERES -M. Jean-Marie TARISSÉ suppléant de M. Maurice DEJEAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Jean BRENGUES suppléant de Madame Véronique NEIL

Procurations : Madame Jocelyne KUZNIAK à Monsieur Claude CARCELLER, Mme Agnès CONSTANT à M. Georges PIERRUGUES, M. Pascal DELIEUZE à Monsieur Jean-François SOTO, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL à Monsieur Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés : Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Annie LEROY, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : M. Philippe MACHETEL, Monsieur Stéphane SIMON, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Quorum : 24	Présents : 32	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU l'arrêté préfectoral n°2018-1-1361 du 29 novembre 2018 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et notamment sa compétence en matière de coordination, animation et développement du Réseau intercommunal de la lecture publique ;*

*VU la délibération n°1114 du conseil communautaire du 27 avril 2015 prenant acte des conclusions et préconisations de l'évaluation du réseau de lecture publique et autorisant le Président à engager la mise en œuvre de ces préconisations.*

*VU la délibération n°1373 du conseil communautaire en date du 21 novembre 2016 relative à l'approbation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault pour la période 2016-2025.*

CONSIDÉRANT que l'équipement informatique et numérique des bibliothèques municipales de la Vallée de l'Hérault est une compétence intercommunale,

CONSIDÉRANT que chacune des vingt et une bibliothèques municipales du réseau est dotée au minimum d'un poste de travail pour les bibliothécaires et d'un poste de consultation pour le public ; Selon leur taille, les bibliothèques peuvent disposer d'un équipement plus étoffé,

CONSIDÉRANT que ce parc est aujourd'hui vieillissant et ne répond plus aux besoins et aux usages du public,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique numérique, et en conformité avec son Projet de Territoire 2016-2025 (notamment l'objectif stratégique n°14 : « Expérimenter, innover, créer un développement artistique et culturel ancré dans le XXI<sup>e</sup> siècle »), la communauté de communes se propose, par l'intermédiaire de son service Lecture Publique, de contribuer à la formation du public et des bibliothécaires à l'utilisation et aux enjeux du numérique,

CONSIDÉRANT que cette volonté est cohérente avec la mission des bibliothèques de favoriser l'accès des citoyens aux contenus dont ils ont besoin pour leur épanouissement et leur autonomie mais il manque cependant au réseau les outils nécessaires à la mise en place d'une telle offre,



## RESEAU INTERCOMMUNAL DE LA LECTURE PUBLIQUE

### MODERNISATION DE L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>
Informatique	68 445 €	80%	DRAC Occitanie	47 230 €	55,00%
Numérique	4 258 €	5%	Département de l'Hérault	21 468 €	25,00%
Audiovisuel	2 038 €	2%			
Logiciels	11 131 €	13%			
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>68 698 €</b>	<b>80,00%</b>
			<b>PART AUTOFINANCEMENT</b>	<b>17 174 €</b>	<b>20,00%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>85 872 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>85 872 €</b>	<b>100%</b>